

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 mai 2026

Délibération n° 51-2026

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

Publication : 02/06/2026

Votants pour : 28

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-six mai, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Patrick NOSSENT, Camille DAEL, François VANFLETEREN, Dominique OURSEL, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Pascal CORDIER, Laurence BEATRIX, Marc VAMPA, Sabrina BECHET, Jérôme VARANGLE, Laure BONMARTEL, Mickael PEREIRA, Delphine SHIPLEY, Thierry JOSSE, Najate JANVIER, Pierre BIBET, Valérie DAUDET, Louis DELMONTE, Simon JARAIE, Pascal DIDTSCH, Albane GUILLERM, Francis VIEZ, Christiane AMESLAND, Charles SANNAT

Pouvoirs : Louis CHOAIN à Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD à Laure BONMARTEL, Nathalie SAMSON à Pascal DIDTSCH

Date de la convocation : 21 mai 2026

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

---

**Objet :****DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SILOGE ET  
AUTORISATION A SIGNER LES PRETS DE CONSOMMATION POUR CES ADMINISTRATEURS  
SIEGEANT A TITRE INDIVIDUEL**

---

**Exposé des motifs :**

La Ville de Bernay est actionnaire à hauteur de 40,37 % de la société SILOGE, bailleur social implanté sur le département de l'Eure et partenaire historique de la Ville de Bernay. Elle forme à ce titre l'actionnariat de référence de la société, conjointement avec la Ville de Verneuil d'Avre et d'Iton et la Caisse d'Epargne de Normandie. Les actionnaires de référence précités ont conclu un Pacte d'Actionnaires aux termes duquel la ville de Bernay dispose de :

- 4 sièges d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration à titre individuel ;
- 1 siège d'administrateur en tant que représentant la personne morale qu'est la Ville de Bernay.

Pour être représentant à titre individuel, il est nécessaire de détenir des actions de la SILOGE. Pour ce faire, la Ville de Bernay transfère à chacun des administrateurs désignés à titre individuel, 100 actions de la société SILOGE, sous forme de prêt de consommation qui expire automatiquement et de plein droit avec la cessation des fonctions d'administrateur dans la société SILOGE ou sur demande de la Ville de Bernay.

À la suite du renouvellement du Conseil Municipal, de nouveaux représentants de la Ville de Bernay doivent être désignés.

Madame Sara FERAUD et Monsieur Louis CHOAIN restent qu'actionnaires à titre individuel. Madame Sabrina BECHET demeure représentante de la Ville de Bernay en tant que personne morale. Madame Frédérique PARIS et Monsieur Thierry JOSSE ne souhaitent plus continuer dans leurs fonctions de représentant à titre individuel. De ce fait, la Ville de Bernay ne doit désigner que 2 administrateurs à titre individuel sur 4.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de désigner 2 administrateurs au sein du Conseil d'Administration de SILOGE à titre individuel. Il est également demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser à mettre fin aux actuels prêts de consommation pour les administrateurs sortants et à signer les prêts de consommation pour les administrateurs nouvellement désignés.

-----

#### Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles 1892, 1893 et 1902 du Code civil  
Vu les statuts de la SA d'HLM SILOGE

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité**

*Louis CHOAIN ne prend pas part au vote*

- **DE DESIGNER** Messieurs Patrick NOSSENT et Pascal CORDIER en tant qu'actionnaires à titre individuel
- **DE METTRE FIN** aux prêts de consommation pour les administrateurs siégeant à titre individuel sortants soit Madame Frédérique PARIS et Monsieur Thierry JOSSE,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les prêts de consommation pour les administrateurs siégeant à titre individuel nouvellement désignés, Messieurs Patrick NOSSENT et Pascal CORDIER.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 29/05/2026,  
par PEREIRA Mickaël, 1er Adjoint



signé électroniquement le 29/05/2026,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

